



LUTRENA



LUTRENA : PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS A DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

PAYS CONCERNES :

Le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Togo.

CONTEXTE :

Au cours de ces dernières années, le nombre de rapports signalant des enfants victimes de traite au niveau transfrontalier en vue de l'exploitation de leur travail a régulièrement augmenté en Afrique Centrale et de l'Ouest. Le nombre d'enfants victimes de traite dans le but de les utiliser pour leur faire exécuter toutes sortes de travaux, dont principalement dans les exploitations agricoles et les travaux domestiques, a largement dépassé le nombre d'enfants victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle.

Diverses raisons sont avancées afin d'expliquer ce phénomène, en particulier le déclin à travers la région du système de la famille élargie et des formes traditionnelles de solidarité qui en découlent. La traite des enfants est également facilitée dans la région par des considérations historiques ; les personnes ayant toujours migré dans et à l'extérieur de leur pays pour des raisons économiques. Les enfants font partie intégrante de ce processus, soit avec leurs parents ou en migrant seuls dans le but de trouver un travail ou un apprentissage. Par conséquent, il y a tendance d'un glissement de cette migration traditionnelle vers de véritables formes d'exploitation, ce qui à contribuer à l'instauration du trafic. Les trafiquants alimentent l'offre et la demande, contrôlent les transactions et le processus de recrutement jusqu'à la livraison de l'enfant à l'employeur.

Dans ce contexte l'OIT/IPEC, a mis en place un programme sous régional majeur intitulé «Lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre» (LUTRENA), avec le soutien financier du Ministère du travail des Etats-Unis d'Amérique. Les bénéficiaires de ce programme sont les enfants âgés de moins de 18 ans considérés «à risque» et ceux victimes de traite dans neuf pays de la région. L'accent est mis sur le groupe des enfants particulièrement vulnérables, tels que ceux âgés de moins de 12 ans ainsi que les filles.

La phase I du programme lancée en octobre 1999 comprend une description de la situation et des problèmes régionaux, ainsi que le développement de stratégies nationales et régionales à mettre en œuvre pendant la deuxième phase. La phase II, qui a commencé en juin 2001, prévoit des campagnes de sensibilisation parmi les groupes «à risque», des projets de protection au niveau communautaire, la construction de capacités garantissant l'application de la loi, l'établissement d'un réseau entre les principaux acteurs, de programmes de réhabilitation et de réintégration des enfants victimes, ainsi que la mise en place d'activités génératrices de revenus et d'autres alternatives socio-économiques destinées aux enfants et à leurs familles. Ce programme promeut également les accords frontaliers multi et bilatéraux entre les pays de la région.

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Créer au niveau national un environnement juridique plus favorable et renforcer les capacités nationales des acteurs concernés par ce problème.
- Mise en œuvre de programmes d'action directe ayant pour but la prévention et la réhabilitation des enfants victimes de trafics.

- Accroître les connaissances relatives à la traite des enfants dans la région et renforcer les réseaux de lutte contre la traite des enfants et former les exécutants des programmes qui s'y rapportent.
- Développer un modèle de coopération afin de prévenir la traite des enfants et mettre en place un mécanisme de retrait et de réintégration des enfants, dans les pays sélectionnés.



Photo: © OIT/Crozet M.

DONNEES CLEFS :

- La législation et ses procédures d'application revues et renforcées.
- Sensibilisation et formation des ONG, des organisations de travailleurs et d'employeurs et des Ministères concernés.
- Mise en place d'un système de surveillance pour les partenaires sociaux et d'un réseau incluant les acteurs clefs de la lutte contre le travail des enfants.
- Campagnes en faveur des accords et des conventions (C182, C138) existants.
- Soutien aux familles vulnérables par des campagnes de sensibilisation et de prévention.
- Le groupe cible du programme comprend 9'000 enfants.
- Mise à jour des rapports fournissant des informations essentielles sur la traite des enfants et les programmes par pays, dont les bonnes pratiques.
- Mise en place d'accords mutuels afin de faciliter le transfert des victimes et faciliter le jugement des trafiquants.